



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 24727

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer si l'on dispose de statistiques comparatives sur les prix de journée moyens dans les établissements de personnes âgées dans les différents pays de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité savoir si des statistiques comparatives sont actuellement disponibles sur les prix de journée moyens pratiqués dans les établissements accueillant des personnes âgées dans les différents pays de l'Union européenne. Dans l'ensemble des pays européens confrontés au vieillissement de leur population, la politique menée en faveur des personnes âgées met prioritairement l'accent sur le maintien à domicile : c'est ainsi que, selon les pays, 80 % à 98 % des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans vivent à leur domicile ou dans un milieu familial. Les situations nationales sont cependant très contrastées ; les éléments chiffrés sont partiels et difficilement comparables, compte tenu des systèmes très décentralisés qui caractérisent la politique sociale en général et celle en faveur des personnes âgées en particulier dans les pays de l'Union européenne. Les établissements d'accueil des personnes âgées sont très divers selon les pays, d'autant plus qu'ils reçoivent parfois aussi bien des personnes âgées dépendantes que des personnes handicapées comme c'est le cas au Royaume-Uni par exemple. Ces établissements se répartissent selon deux grandes catégories : il s'agit soit de résidences non médicalisées qui remplissent une fonction d'hébergement, soit de résidences médicalisées qui assurent les soins et le suivi médical de leurs résidents. Une volonté commune anime cependant l'ensemble des politiques développées au sein de l'Union européenne en matière d'hébergement des personnes âgées : améliorer la qualité des soins et de l'accueil en liaison avec les résidents. Compte tenu des disparités des politiques nationales, le coût de l'hébergement est très variable d'un pays à l'autre et difficilement comparable, n'englobant pas toujours des prestations de même nature. A titre d'exemple, en Allemagne, le forfait mensuel à la charge du résident est compris entre 1 023 et 1 688 euros. Au Royaume-Uni, le coût d'une place en maison médicalisée est de l'ordre de 2 200 euros par mois. En Espagne, le coût est différent d'une région à l'autre et peut varier, en résidence médicalisée, de 750 euros à plus de 3 300 euros par mois. C'est également le cas en France où le tarif d'hébergement moyen de l'ordre de 1 200 euros par mois recouvre des disparités pouvant aller du simple au double et au-delà, de 1 000 à 2 500 euros.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24727

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7035

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2223